



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Courrier arrivé le
29 JUIL. 2022
D.M.L. 83

**Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine du Var**

Toulon, le 22/07/2022

Affaire suivie par :
Sandra JOIGNEAU
Tél. 04.94.31.59.95
sandra.joigneau@culture.gouv.fr

L'architecte des Bâtiments de France

à

Monsieur le directeur départemental des terri-
toires et de la mer
Service mer et littoral
Bureau littoral Est
A l'attention de Christophe MARTIN

Objet : Commune de Grimaud – Avis ABF – concessions des plages naturelles.
Vos réf. : BLE n°2022-178
Nos réf. : UDAP83/SJ/BH/N°125

Par courrier du 7 juillet 2022 reçu à l'udap le 12 juillet, vous sollicitez mon avis sur les dossiers de demande de concession de la plage naturelle de l'anse du vieux moulin, de Beauvallon et de Guerrevieille 1.

Les concessions sont situées dans le rayon de 500 mètres autour des monuments historiques du quartier de Beauvallon.

En l'absence de projet, il n'est pas possible de se prononcer.

J'émetts un avis favorable accompagné de l'observation suivante : En cas de projet modifiant l'aspect il conviendra de consulter l'architecte des Bâtiments de France. De manière générale, il est important de rechercher l'intégration paysagère des projets dans la frange littorale naturelle.

Sandra JOIGNEAU
Architecte des bâtiments de France
Adjointe à la cheffe de l'udap du Var

UDAP DU VAR
449 avenue de la Mitre – 83 000 TOULON
Téléphone : 04 . 94 . 31 . 59 . 95
udap.var@culture.gouv.fr